

JOURNAL

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. — TROIS MOIS. 13 fr. 50. — SIX MOIS. 24 fr. — UN AN. 45 fr. — Les autres Départements et l'étranger. Les frais de poste en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION :

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. — Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez M. HAVAS, LAFFITE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 3 MAI 1896.

Elections Municipales

DU 3 MAI 1896

AUX ÉLECTEURS DE ROUBAIX

ÉLECTEURS,
Les candidats présentés à vos suffrages par l'Union Sociale et Patriotique et des républicains, des démocrates et des patriotes.

Faisant trêve à d'anciennes divisions, ils sont unis dans une même pensée de dévouement à la France, à la République et à la Ville de Roubaix ; dans une même pensée de résistance au parti anti-social et anti-national qui s'appelle le collectivisme révolutionnaire.

Ce parti s'était présenté à vous comme le parti des ouvriers, comme le parti des réformes sociales : vous avez compris ce qu'il était à un mensonge et une hypocrisie, et, aux élections cantonales de juillet dernier, vous avez condamné le collectivisme internationaliste.

Vous ne vous déjugez pas et, le 3 mai, vous lui enlèverez l'administration de la ville.

Les meneurs roubaisiens du collectivisme sont les instruments de ces politiciens utopistes et criminels qui, exploitant les souffrances populaires, voudraient nous faire croire qu'ils nous mènent à une transformation heureuse et intégrale de la société. La science, l'expérience de tous les peuples, l'histoire de l'humanité tout entière protestent contre de telles doctrines. Elles nous conduiraient, si nous n'y résistons pas, à une révolution violente, qui, loin de corriger les inégalités actuelles, rendrait plus mauvaise encore la situation du plus grand nombre, car elle tarirait jusqu'aux sources mêmes du travail et enlèverait ainsi le salaire et le pain de tous les ouvriers.

Nous aspirons, nous, au perfectionnement social, s'accroissant par une évolution rationnelle et pacifique, sous un gouvernement de démocratie républicaine.

C'est de cette pensée que se pénètre la future municipalité roubaisienne.

Nous estimons qu'il faut, pour cela, emprunter résolument à chaque programme ce qu'il a de praticable, de bon et de juste.

Le premier devoir des administrateurs élus de la ville, c'est le respect des droits et des libertés de tous les citoyens. Nos candidats ne se départiront jamais de cet esprit de justice ; ils s'en inspireront dans la répartition équitable des subsides dont la loi leur laisse la libre disposition.

Ils développeront dans la mesure des ressources financières de la ville l'œuvre des cantines scolaires et les distributions de vêtements aux enfants pauvres, mais ils sauront en écarter les abus et les actes de favoritisme contre lesquels l'opinion publique s'est justement élevée dans ces dernières années.

Ils savent quelle reconnaissance une ville comme Roubaix doit aux instituteurs de l'enfance.

Une indemnité annuelle et supplémentaire de 100 francs sera accordée aux instituteurs et institutrices de la ville ayant enseigné pendant trois années à Roubaix. Cette indemnité s'augmentera de 100 francs à chaque période triennale de séjour à Roubaix, jusqu'à ce qu'elle atteigne 300 francs. Ces mesures auront leur application immédiate au prorata du nombre d'années d'exercice.

Nous nous efforcerons d'ailleurs d'améliorer, autant que possible, le sort des fonctionnaires et employés de la ville.

Hygiène publique

La municipalité doit assurer à la population la salubrité, c'est-à-dire la décroissance de la mortalité moyenne et la défense contre les maladies épidémiques. Il y a beaucoup de réformes à réaliser dans l'hygiène publique à Roubaix. Les candidats de l'Union s'inspireront de tant de vœux émis depuis quatre ans par la Commission cantonale et que la municipalité actuelle n'a jamais examinés ; ils étudieront l'organisation d'un bureau d'hygiène, la prompte ouverture de bains à prix réduits et la création de squares dans les quartiers ouvriers.

Assistance publique

Une réforme nous paraît indispensable dans le fonctionnement du bureau de bienfaisance.

Nous demandons :
1° Que des bons de pains et de viande soient remis aux indigents afin que chacun puisse s'adresser au boulanger et au boucher de son choix ;
2° Que des dispensaires de quartier soient installés pour la distribution plus rapide des produits pharmaceutiques et des autres secours.

La Ville et l'Administration des Hospices doivent s'entendre dans le plus bref délai pour la construction du nouvel hôpital, la création d'un hôpital d'enfants et l'affectation d'un pavillon spécial aux convalescents de l'Hôtel-Dieu.

Les Octrois

Nous vous recommandons, comme on l'a fait il y a quatre ans, si nous vous promettons la suppression des octrois. Cet impôt rapporte actuellement à la ville de Roubaix plus de deux millions sept cent mille francs qu'il

ne serait pas possible de trouver immédiatement ailleurs. Il n'est pas moins vrai que la commune, comme l'Etat, doit s'efforcer de réduire et de faire disparaître ceux des impôts indirects qui, comme les octrois, pèsent d'un poids trop inégal et trop lourd sur les citoyens les plus pauvres. C'est vers ce but que les candidats de l'Union sociale et patriotique orienteront l'étude de nos budgets.

Le contrôle

Nous estimons que l'opinion publique n'a pas exercé jusqu'ici un contrôle suffisamment efficace sur les actes du Conseil municipal. Les décisions prises par les Commissions sont tenues secrètes ; elles ne sont connues du public qu'après le vote définitif et souvent irréparable du Conseil. Ces errements sont contraires aux mœurs et aux intérêts d'une démocratie qui veut rester maîtresse de la direction de ses affaires. Aussi nous proposons-nous, en ce qui touche au moins les questions les plus importantes, de livrer à la publicité les conclusions des rapporteurs des commissions, plusieurs jours avant la réunion du Conseil.

Tribunal civil. — Assistance judiciaire

Un vœu, pour la création d'un tribunal civil de première instance à Roubaix, a été déposé par M. Eugène Motte au Conseil général du Nord. Une enquête administrative va s'ouvrir. Le gouvernement ne saurait refuser cette institution à un centre aussi important que celui de Roubaix-Tourcoing-Lannoy. On évitera ainsi des déplacements fréquents et coûteux aux justiciables et surtout aux citoyens peu aisés qui doivent recourir à l'assistance judiciaire. La nouvelle administration poursuivra activement la prompt réalisation de cet utile projet.

L'initiative privée

Les pouvoirs publics sont impuissants à réaliser tous les progrès désirables. Aussi estimons-nous que l'effort libre de l'initiative privée doit être encouragé par la Municipalité dans les limites de son mandat et dans la mesure de ses ressources, quand il s'agit d'œuvres utiles créées au profit de tous les citoyens sans distinction de culte ou de croyances, telles que : la Bouchée de pain, l'asile de nuit, les crèches, le Comité de Protection de l'enfance, les sociétés de secours mutuels et, en général, les associations d'ouvriers, basées sur la mutualité et sur la prévoyance, et ayant pour but de rendre l'épargne plus facile et la propriété plus accessible au travailleur manuel, etc.

Électeurs !

L'Union sociale et patriotique s'est assurée de sa majorité était certaine et considérable en faveur des divers points de son programme parmi ses candidats au Conseil municipal.

Tous les candidats, sans exception, se déclarent solidaires les uns des autres ; ils ont pris l'engagement formel de démissionner dans le cas où la liste tout entière ne serait pas élue.

A vous donc de vous prononcer et de dire, le 3 mai, à qui vous entendez confier les destinées de la Ville de Roubaix.

Vive la France ! Vive le drapeau tricolore !

Vive la République ! Vive Roubaix !

L'Union Sociale et Patriotique.

LISTE DE L'UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

- MM. EUGÈNE MOTTE, conseiller général ; FLORENT CARISSIMO, fabricant ; DOCTEUR LARGILLIÈRE, ancien conseiller général ; PRAXILLE DOVILLE, homme de peine ; ALFRED PÉCHER, employé ; DESIRÉ SEGARD, ouvrier peigneur ; EDUARD ROUSSEL, industriel ; PAUL WATINE, président d'honneur des Combattants de 1870-71 ; ALEXANDRE WIBAUX, instituteur employé ; ANTOINE DUMOULIN, bobineur ; LOUIS VIENNE, ouvrier enrouleur ; FÉLIX CHATTELEYN, avocat ; JOSEPH LEMAITRE, ouvrier ordonnanceur ; ERNEST GALPIN, ancien négociant ; DELEPORTE-BAYART, ancien conseiller général ; FRANÇOIS FAUVARQUE, trésorier du Cercle horticoles de Roubaix ; CHARLES DESCHOD, ancien pharmacien, vice-président du Comité cantonal d'hygiène ; JEAN DÉPRÉS, teinturier ; LÉON LECLEFQ, président du Syndicat de la bouclerie et de la charcuterie ; FÉLIX DUMONT, employé de tissage ; EMILE MONMARCHÉ, directeur de la Grande-Fanfare ; ALEXANDRE BAYART, entrepreneur ; ALFRED WIBAUX, avocat ; HENRI BRIET, administrateur des Hospices ; MAURICE LEFÈVRE, marchand de liquides ; JEAN-BAPTISTE BATTEAU, ouvrier visiteur de pièces ; SÉRAPHIN CHÉRON, fondeur ; ALFRED ROUSSEL, secrétaire permanent de l'Union sociale et patriotique ; AMAND LABROY, ancien peintre en bâtiments ; HENRI DUPLOI, ouvrier menuisier modeste ; THÉODORE LECAT, boulanger ; PAUL REGNIER-BRANQUART, cordonnier ; JEAN-BAPTISTE TENEUL, cultivateur ; PAUL DELMAIRE, négociant ; NUMA DELMAIRE, épicer ; FRANÇOIS CARRETE, mécanicien ;

Les candidats de l'Union Sociale et Patriotique déclarent ne donner leur adhésion qu'à la seule liste présentée par ce comité.

Il n'invitent leurs amis à voter pour la liste complète, un nom rayé étant une voix donnée aux adversaires.

Ils se sont engagés à poursuivre devant les tribunaux compétents ceux qui porteraient leurs noms sur d'autres listes et imprimeraient ou distribueraient ces listes.

Tous s'engagent à ne pas accepter le mandat qui pourrait leur être donné grâce à de pareilles manœuvres, et à donner leur démission si la liste entière ne passait pas.

VILLE DE CROIX

UNION RÉPUBLICAINE PATRIOTIQUE

Électeurs,
La République n'est plus contestée, elle est acceptée de tous.

Le moment nous a semblé propice pour élargir nos rangs et donner aux élections municipales leur véritable objet.

C'est unis par cette idée que nous nous présentons à vos suffrages, libres les uns vis-à-vis des autres, de tout engagement préalable au point de vue religieux, politique et social.

Amis d'un complet désintéressement, nous entendons nous livrer simplement à la gestion de vos intérêts dans le sens le plus libéral et le plus philanthropique.

Laisant de côté toute préférence personnelle, nous nous appliquerons à étudier consciencieusement tout ce qui peut aider à la prospérité de notre cité et améliorer, sans distinction de classes, la situation de nos concitoyens.

L'accroissement si rapide de la population de notre commune rend le problème ardu mais non pas insoluble.

Nous voulons, sans grever lourdement les contribuables déjà bien chargés, chercher les voies et moyens de développer les services municipaux intéressants à l'assistance publique, les écoles, la voirie.

Nous achèverons l'œuvre commencée par le Conseil sortant, en aménageant l'Hospice, refuge des vrais travailleurs.

Nous compléterons, aussitôt que possible, le réseau d'égouttement d'eau potable qui contribuera à assainir l'habitation la plus humble et à développer l'industrie de notre commune.

Électeurs,
Le mandat municipal n'a qu'un côté politique, relatif à la nomination des sénateurs.

La Haute Assemblée a montré, dans des temps difficiles, que des secours elle pouvait être pour la République, la défense de l'ordre et le respect de la Constitution ; dans le choix de nos délégués sénatoriaux, nous nous laisserons guider par ce souvenir.

Électeurs.

C'est en toute confiance que nous nous présentons à vos suffrages, groupés autour du drapeau de la République, nous inspirant de la noble devise qui brille en lettres d'or sur ses trois glorieuses tours : Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive Croix ! vive la France ! vive la République !

CANDIDATS :

- MM. LOUIS PLOQUET, maire, conseiller sortant ; HENRI SEGARD, adjoint, conseiller sortant ; ACHILLE FLORIN, adjoint, conseiller sortant ; EUGÈNE DUTHOIT, docteur en droit ; ALcide COUTURIER, conseiller sortant ; HENRI BOULANGÉ, fabricant ; JEAN-LOUIS CASTEL, conseiller sortant ; JEAN-BAPTISTE BRIET, cultivateur ; EUGÈNE COHEN, conseiller sortant ; JULES DESJURIX, conseiller sortant ; HENRI CROMBE, industriel ; EMILE MANGÉZ, conseiller sortant ; JUSTAVE MULLIEZ, conseiller sortant ; J.-B. DECOTTIGNIES-LEPERS, cult. ; JOHANN GUBAL, conseiller sortant ; LÉON GERMAIN, comptable ; HENRI DENNIEVEL, électricien ; EDMOND MULLIEZ, visiteur de pièces ; DESIRÉ DELACÉNERIE, jardinier ; OSCAR DESJURIX, dessinateur de chaînes ; SAMUEL COHEN, fils, entrepreneur ; JULES CHATTELEYN, secrétaire du Comité Républicain Patriotique ; LOUIS LAMBLIN, tisserand ; J.-B. DELVOYE, conseiller sortant ; EDUARD LEURIDAN, pharmacien ; CÉSAR ROGER, couvreur ; HENRI BROUILLARD, employé.

Dans les circonstances présentes, ne pas voter est un crime.

Voter pour les collectivistes c'est vouloir la destruction de la propriété ; l'accroissement de l'épargne ; le ruine de la Patrie ; la travail et de la liberté.

Effacer un nom sur la liste de l'Union Sociale et Patriotique, c'est donner une voix aux collectivistes.

Les porteurs, distributeurs, imprimeurs et créateurs de listes de diversion ou aggraveront frauduleusement des noms de candidats de l'Union Sociale et Patriotique, seront rigoureusement poursuivis en dommages et intérêts.

REFUSÉE

Londres, 3 mai. — Ainsi que le John Bridge l'avait déclaré lundi dernier, l'affaire Cornélius Herz est venue aujourd'hui devant la cour d'extradition de Bow-Street. Sir George Lewis et M. Charles Matthews se sont présentés pour la défense de M. Telford, assisté de M. Sutton, Costelloe et Astori, représente le gouvernement français.

C'est attendu, vous comprenez pourquoi. Nous pouvons compter sur lui : dites-le lui de ma part.

M. Matthews, avocat du docteur Herz, prend la parole. Il passe rapidement sur les faits antérieurs à 1890 pour arriver à la défense principale déjà citée.

Un incident est alors soulevé. M. Matthews déclare que cette dépêche n'est qu'un extrait de 27 mots d'une dépêche de 228 mots en langage chinois et de Rome.

L'avocat et le représentant du gouvernement français n'ont pas la clef pour traduire complètement cette dépêche et ne peuvent pas accepter la traduction de la défense.

M. Matthews n'en constate pas moins que toute l'affaire repose sur ces 27 mots, alors que 201 autres mots ont été laissés de côté.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Paris, 3 mai. — Une note officielle dit que contrairement à ce qui a été annoncé dans quelques journaux, M. Bataillon, ministre de l'Instruction publique et des cultes, n'est pas protestant ; il appartient à la religion catholique.

Le général Billot s'est définitivement installé hier au ministère de la guerre.

M. le général Billot n'a apporté aucun changement dans le personnel de l'état-major particulier de son département.

M. le ministre de l'Intérieur, a choisi comme chef de son cabinet, son frère, M. Léon Barthou, sous-préfet de Nantes ; comme chef-adjoint, M. Constantin, l'ancien député de la Seine ; comme directeur du personnel, M. Salicrue, percepteur du 8^e arrondissement de Paris.

M. le ministre des Finances, M. Courty, inspecteur des finances, est nommé chef de son cabinet, M. Cochoy.

M. le ministre des Travaux publics, M. Jean Cochet, est nommé chef de son cabinet, M. Turrel.

M. le ministre de la Marine, M. Lecomte, est nommé chef de son cabinet, M. Picard.

M. le ministre de l'Agriculture, M. Lecomte, est nommé chef de son cabinet, M. Picard.

M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, M. Bataillon, est nommé chef de son cabinet, M. Turrel.

M. le ministre de la Justice, M. Bataillon, est nommé chef de son cabinet, M. Turrel.

ECHOS DU 1^{ER} MAI

Lorient, 3 mai. — Hier soir, à l'occasion du 1^{er} mai, a eu lieu une réunion sous la présidence d'honneur de M. Guiney, ancien ministre des colonies. Trois cents personnes ont assisté à cette réunion. Les orateurs ont prononcé des discours violents salués par les applaudissements et les cris de : A bas le Sénat ! A bas le ministère !

La réunion s'est terminée aux cris de : Vive la République !

Vienn, 3 mai. — Il se confirme qu'au cours de la bagarre qui s'est produite hier au Frater entre la police et les communistes, un grand chasseur blessé par le jet d'un verre à bière.

Un groupe d'ouvriers qui s'étaient réunis au Frater, une collision s'est produite dans l'atelier de brasserie entre la police et un groupe d'environ cinquante ouvriers qui ont été blessés et deux d'entre eux ont été arrêtés.

Des gamins ont jeté, près du Schlick, des pierres à des militaires qui revenaient du Frater. Trois d'entre eux ont été arrêtés.

L'ASSASSINAT du shah de Perse

Paris, 3 mai. — Tous les journaux s'entretiennent de la mort tragique du shah de Perse et consacrent au souverain assassiné de longs articles biographiques.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

L'assassinat du shah de Perse a été précédé de l'assassinat de son fils aîné, le prince Mirza-Valid, qui s'est fait tuer par un soldat de son régiment.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah de Perse a été précédé de l'assassinat de son fils aîné, le prince Mirza-Valid, qui s'est fait tuer par un soldat de son régiment.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

Le shah, qui avait quatre épouses légitimes de premier rang, quinze épouses de moindre condition, également légitimes, et sept cents concubines, laisse deux fils et quinze filles.

J'ai connu une brave femme, dont le mari depuis un jour porté au pouvoir par les hasards des journaux parlementaires, avait son élévation, elle était de caractère doux, d'humeur gaie et elle n'avait plus de ces amis ; femme de ménage modeste, occupant de son intérieur, passant elle-même chez ses fournisseurs et ne dédaignant pas de mettre la main à l'aiguille pour confectionner les robes de tout aloi. Aussi sa maison était citée dans le cercle de la petite bourgeoisie qu'elle fréquentait comme une des mieux tenues.

Administrateur, elle prit d'autres habitudes, quand elle fut remontée à son cinquième étage, elle eut le constant regret de ses grands disparus.

En voilà encore une qui aurait dû mettre un cerceau à la Madeleine pour éloigner les grands de son ménage.

NOUVELLES DU JOUR

Le rappel de M. Herbeite, notre ambassadeur à Paris, 3 mai. — La nomination de M. Herbeite à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur est une indication certaine des prochains remplacements de notre ambassadeur à Paris, qui sera remplacé par M. Herbeite.

Le gouvernement en a pris la décision au Conseil des ministres de ce matin. M. Herbeite, étant en ce moment à Paris, ne retournera à Berlin que samedi, et procédera à l'installation de son successeur, dont on ne connaît pas encore le nom.

Propagande anticollectiviste. — Paris, 3 mai. — Il y a quelques mois, un certain nombre de députés, de sénateurs et de personnes liées appartenant à l'enseignement, à la magistrature, au haut commerce, etc., fondèrent, pour combattre le collectivisme, une association dite Association nationale républicaine.

Cette association vient de se réunir sous la présidence de M. André Delmas, député de la Loire.

Injures au sujet de l'Action collectiviste. — Paris, 3 mai. — L'Action collectiviste a été l'objet d'insultes et de dénigrement dans le plus récent des journaux par les conférences et les réunions publiques.

L'intolérance religieuse du Préfet des Landes. — Paris, 3 mai. — Jamais, dit la Libre Parole, le régime d'intolérance religieuse n'a été plus évident qu'aujourd'hui. Il est apparu plus clairement que dans une affaire qui passionne au moment les esprits à Bayonne.

Un évêque dirigé par les parents travaillants. — Paris, 3 mai. — Les parents travaillants, les petits enfants de familles ouvrières, que leur âge empêche d'être admis dans les écoles primaires, ont été admis dans les écoles primaires.

Le préfet de Landes vient de refuser d'approuver le crédit sans daigner même indiquer les motifs de son refus.

La population tout entière est indignée contre de pareils procédés.

Nous croyons savoir, ajoute la Libre Parole, que M. Théodore Bais, député de Bayonne, interpellera le ministre des Finances sur ce fait, afin de le mettre en demeure de faire connaître par quel moyen il entend protéger les municipalités contre l'arbitraire d'agents trop sectaires ou trop zélés.

La manifestation des socialistes à Marseille. — Marseille, 3 mai. — M. Flessiers, maire socialiste de Marseille, a obtenu avec les députés du conseil municipal, un nombre de quatre, un vote de la commission des budgets en faveur de la manifestation qui a eu lieu le 29 avril dernier, à cet effet, à titre de subvention, la somme de 1,000 fr.

Le préfet de Landes vient de refuser d'approuver le crédit sans daigner même indiquer les motifs de son refus.

La population tout entière est indignée contre de pareils procédés.

Nous croyons savoir, ajoute la Libre Parole, que M. Théodore Bais, député de Bayonne, interpellera le ministre des Finances sur ce fait, afin de le mettre en demeure de faire connaître par quel moyen il entend protéger les municipalités contre l'arbitraire d'agents trop sectaires ou trop zélés.

La manifestation des socialistes à Marseille